

Chrono info sud

Chronopost condamnée à 99 186 000 millions d'euros

Nous apprenons mardi 15 décembre 2015, par les médias, qu'un cartel de 20 sociétés du secteur du transport de colis dont Chronopost, DHL, FedEx, DPD France, Geodis, etc., ainsi que le syndicat professionnel TLF ont été sévèrement condamnés à 672 millions d'euros d'amendes pour entente illicite sur les tarifs pratiqués. A titre comparatif, c'est la deuxième sanction la plus importante infligée par l'autorité de la concurrence depuis l'an 2000.

Ces sociétés se sont vues infliger une amende de 670,9 millions d'euros pour « *concertations répétées entre concurrents sur des hausses tarifaires annuelles* » entre 2004 et 2010. D'autre part, quinze d'entre elles ont été sanctionnées d'une seconde amende de 1,4 millions d'euros et avec le syndicat TLF pour s'être accordés sur une méthode commune de répercussion d'une « *surcharge gazole* ».

Cette amende, plus que conséquente, infligée à Chronopost est de très loin au-delà des 30 millions d'euros qui nous avaient été rapportés et dont nous vous avons fait part dans notre tract de février 2015.

Quelle image nos dirigeants montrent-ils de notre entreprise et de sa gestion? Quelle place réelle donnent-ils à l'éthique et à la déontologie dans la gouvernance de notre entreprise? Qui paiera l'addition de cette considérable amende? Ces dirigeants seront-ils remerciés lorsque l'on constate que les salariés convoqués à sanction pouvant aller jusqu'au licenciement sont licenciés dans la plupart des cas. Au vu de la gravité des faits, ces dirigeants seront-ils aussi sévèrement sanctionnés ou passeront-ils à travers les mailles du filet? Y aura-t-il deux poids et deux mesures? L'avenir nous le dira...

Le Syndicat SUD Chronopost se questionne entre autre sur les conséquences de cette très grosse amende sur nos emplois, sur notre intéressement et notre participation, sur notre NAO et notamment les augmentations de nos salaires de base, sur nos conditions de travail, etc.

Nous continuerons à vous informer sur cette affaire et ses impacts au fur et à mesure des informations qui nous parviendront.

Infos du CE

Les chiffres du mois de novembre 2015 :

- Le chiffre d'affaires est de 78,6 millions d'euros. C'est un très bon mois (+ 5,4 millions d'euros versus le budget prévisionnel) avec une progression des volumes, des ventes mais aussi des coûts fixes et des coûts variables.
- L'EBIT est de 5 millions, il est supérieur aux 4,8 millions du budget prévisionnel.
- Les 56 millions de bénéfice, versus le budget prévisionnel, seront probablement atteints car nous avons une avance de plus de 2 millions d'euros en cumul.

Au vu de ces résultats, nous espérons, entre autre pour l'année 2016, un très bon intéressement, une très bonne participation, une augmentation de nos salaires de base et une très bonne NAO qui pourrait débuter courant janvier.



**Toute la section syndicale SUD
Chronopost souhaite à l'ensemble des
chronopostières, des chronopostiers et à
leurs proches de très joyeuses fêtes de fin
d'année.**

**On se retrouve en 2016 autour de nos
revendications et de nos luttes.**



Fédération SUD PTT
Section Sud Chronopost
25/27, rue des Envierges
75020 Paris
mail : sudptt@sudptt.fr
site : www.sudptt.org/chronopost/

Délégué syndical central
Eugène URBINO
Tél : 06 67 33 60 82
Fax : 01 44 62 12 34

Délégué syndical central suppléant
Geoffroy ANDREJEWSKI
Tél : 06 99 54 14 37
Représentant au CE
Jean-Daniel BOUDAR